

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Minzier (74270)</b></p>	<p><b>Séance du 1<sup>er</sup> juin 2026</b> Par suite d'une convocation en date du 26 mai 2026, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi <b>1<sup>er</sup> juin 2026</b> à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14 <b>Délibération n° 37_2026</b></p>	<p><b>Etaient présents :</b> Alexandre BAUDET, Axel BAUDET, Aline BELOUIN, Géraldine BOCQUET, Elsa COHU, Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Emilien DUPRAZ, Nicolas GIROD, Véronique LEGENDRE, André MORARD, Sébastien REY-GORREZ Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. <b>Absent(s) excusé(s) :</b> Clément BRAT (a donné pouvoir à Alexandre BAUDET), Carole ETTORI (a donné pouvoir à Aline BELOUIN) <b>Absent(s) :</b> Dana RACINE <b>Secrétaire de séance :</b> Christelle DEROBERT</p>

**Objet : SUBVENTION A LA MJC DU VUACHE**

Monsieur le Maire donne le détail du budget 2026 de la MJC du Vuache. Il explique que la subvention de chaque commune adhérente est fonction de la population et du nombre d'adhérents. Le nombre d'adhérents de Minzier est de 58, soit 10 de plus que l'an passé.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention à la MJC du Vuache de 9 088 € pour l'année 2026.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :</p>	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET</p>	<p>Le secrétaire de séance, Christelle DEROBERT</p>
--	---	---

